



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 14 septembre 2018 à 20 h 30

Le quatorze septembre deux mil dix-huit, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Rémi Kaiser, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, Josiane Delabre et Aurélie Lefèvre.

Etaient absents : M^{mes} Delphine Fettke, Marie-Hélène Caron-Parte, MM. Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry, Fabrice Denis, Maurice Monge et Pariselli Michel.

Pouvoirs : M. Aubry à M. Rogier / M^{me} Caron-Parte à M^{me} Degenne / M. Pariselli à M^{me} Bouychou et M. Monge à M. Kaiser.

Monsieur David ROGIER est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 15 juillet 2018, Monsieur Fabrice DENIS l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de cette date, pour des raisons personnelles.

Etant donné que Monsieur DENIS était le dernier membre de la liste majoritaire « Agir et Réussir pour l'Avenir », le nombre de conseillers en exercice est porté, à compter de ce jour, à 14.

Monsieur le Maire informe également que, par courrier en date du 18 juin 2018, Monsieur le Préfet de l'Oise a accepté la démission de Monsieur Christophe AUBRY, Premier Adjoint au Maire, pour des raisons professionnelles. Il est précisé que Monsieur AUBRY reste conseiller municipal.

I / Proposition de suppression du poste d'Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la démission de Monsieur AUBRY (1^{er} Adjoint au Maire), le Conseil Municipal délibère et vote pour supprimer le poste de l'Adjoint démissionnaire.

12 conseillers sont « Pour »

II / Proposition de réduction des postes d'Adjoints

Sur proposition de Monsieur le Maire et en application de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire et décide de réduire les postes à Deux Adjoints à compter de ce jour.

12 conseillers sont « Pour »

En conséquence :

- Madame Suzanne BOUCYHOU, actuellement 2^{ème} Adjoint, devient 1^{er} Adjoint au Maire
- Madame Annie DEGENNE, actuellement 3^{ème} Adjoint, devient 2^{ème} Adjoint au Maire

III / Elaboration du P.L.U. - Débat complémentaire sur le PADD

Suite à l'avancement des travaux concernant le PLU, considérant la nécessité d'ajuster les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) énoncées dans les comptes rendus des séances de Conseil Municipal du 08 novembre 2016 et 02 juin 2017, le PADD est modifié comme suit :

Les orientations suivantes sont ajoutées :

- Rééquilibrer l'urbanisation au niveau de l'entrée nord du village
- Programmer une opération de renouvellement urbain rue des Puits (site d'un ancien corps de ferme), en vue d'y accueillir de nouveaux logements

Il est rappelé que ces orientations sont des projets de développement pour lesquels la commune se doit de proposer des aménagements sur 30 ans. Lors de l'enquête publique, vous aurez l'opportunité de faire connaître vos observations.

IV / Transfert de crédits

Le Conseil Municipal **délibère et vote** pour **transférer** la somme de 31 000 € afin de solder les échéances d'emprunts.

12 conseillers sont « Pour »

A 20 h 55, Monsieur Maurice MONGE se présente, s'installe autour de la table, il prend part aux débats et aux votes à compter de ce moment.

V / Subventions exceptionnelles aux associations et transfert de crédits

A / Le Conseil Municipal délibère et vote pour **verser** la somme de 400 € à l'association « Les Aigles du Vauroux » qui a participé à la fête locale. Il sera alors transférer la somme de 400 €.

B/ Le Foyer Rural a demandé une subvention pour l'année 2018, mais des éléments complémentaires permettant de pouvoir débattre du sujet sont demandés. De ce fait, la demande de subvention est reportée.

VI / Protection des données - RGPD - désignation du DPO

Les collectivités locales ont l'obligation de protéger leurs données informatiques ; cette protection est dénommée RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données.

La CNIL impose aux collectivités la désignation d'un DPO - Délégué à la Protection des Données.

La Société SOLUTIONS CITOYENNES est désignée comme DPO et formera les élus et éventuellement du personnel communal sur l'archivage, le stockage des données informatiques.

12 conseillers sont « Pour »

VII / Recrutement de personnel en besoin occasionnel - modification de la délibération

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour annuler** les délibérations du 27 mai 2008 et du 27 novembre 2015 et **autorise**, Monsieur le Maire, **à ce compter de ce jour**, à **recruter du personnel non titulaire** sur des emplois permanents pour :

- accroissement d'activité,
- besoins saisonniers,
- congés de maladies,
- accidents de travail,
- congés annuels,
- tous autres congés,

12 conseillers sont « Pour »

VIII / Contrat du standard téléphonique de la Mairie

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** valider la proposition de la société SFR pour le standard téléphonique de la Mairie, à savoir :

- ✓ Forfait location (4 postes et Box), communications et fibre, pour 36 mois renouvelables, à raison de 274,08 €TTC par mois.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

12 conseillers sont « Pour »

IX / Prise en charge d'un avocat suite au dépôt d'une requête au Tribunal Administratif

Madame LEFEVRE Aurélie, Messieurs MONGE Maurice, KAISER Rémi, TIMMERMAN Emmanuel et TRUANT Cédric ont déposé le 27 juillet 2018 une requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens pour demander au Juge d'annuler la délibération du 1^{er} juin 2018 relative à l'extension du réseau électrique rue de St Clair sur Epte et demandent que la Commune soit condamnée à leur verser la somme de 3000 €.

Afin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour que Maître VIELH, Avocat, représente la Commune au Tribunal Administratif.

7 conseillers sont « Pour »

1 conseiller s'abstient - M^{me} BORDEAU

3 conseillers ne participent pas part au vote - MM. KAISER, MONGE et M^{me} LEFEVRE

X / Extension du réseau électrique - annulation de la délibération

Le **Conseil Municipal après en avoir délibéré** :

- ✓ **Retire** la délibération n° 2018/06/02 du 1^{er} juin 2018 ;
- ✓ **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) de desserte en électricité de la rue de St Clair sur Epte ;
- ✓ **Prend acte** que le SE60 réalisera les travaux ;
- ✓ **Prend acte** de la participation des demandeurs pour les sommes qui seront dues au SE60.

8 conseillers sont « Pour »

3 conseillers sont « Contre » - MM. KAISER, MONGE et M^{me} LEFEVRE

La séance est levée 22 h 11

Le 18 septembre 2018

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il a été constaté un dépôt sauvage rue de St Michel. Cette pratique est interdite et passible de sanctions. Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, vous ne devez pas utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

- **Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 20 h 00**
- **Le samedi de 9 h 00 à 12 heures et de 14 h 00 à 20 h 00**
- **Le dimanche et les jours fériés de 9 h 00 à 13 heures**

Quant aux quads, motos... il est interdit de s'amuser à tourner à toute allure dans les rues du village, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité.

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdite**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011 (dont copie ci-jointe) et passible de sanctions.

CINE RURAL

Nous recherchons des bénévoles, à compter de Janvier 2019, pour que l'activité du Ciné Rural perdure.

Pour tous renseignements merci de vous adresser en Mairie.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement domiciliées dans la Commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2018

Veillez passer en Mairie durant les permanences munis de votre carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

Le mot de Monsieur le Maire

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS) vous informe que les travaux de la nouvelle station d'épuration, située à Fleury, sont programmés courant septembre.

Vous serez tenus de l'avancée des travaux au fur et à mesure.

Les travaux de réhabilitation de la nouvelle mairie progressent.

Les locaux devraient être opérationnels d'ici la fin de l'année 2018.

Quant à l'installation de la Maison de Services aux Publics (MSAP), nous sommes dans l'attente de l'accord de l'Etat pour la labellisation de cet accueil. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

La CPAM, Pôle Emploi, la CARSAT ont donné leur accord pour être partenaires de la MSAP.

D'autres organismes comme la CAF ont été contactés.

La salle informatique et la bibliothèque de l'Ecole ainsi que l'Agence Postale Communale seront déménagées dans la Mairie actuelle d'ici la fin de l'année 2018.

Vous serez conviés à une inauguration des nouveaux locaux.